

Compte-rendu du Conseil municipal du 30 juin 2017

A l'unanimité, les conseillers municipaux, sur proposition des commissions Finances et Sports, ont décidé d'allouer les subventions suivantes :

Pour les associations d'Aillevillers et Lyaumont :

Club de Pétanque Aillevillers : 230 € - Judo Club Aillevillers : 550 € - Union Sportive Aillevillers : 1.000 € - Semouse Hand Ball Club FSLA : 100 € - Association communale de chasse Aillevillers : 150 € - Anciens Combattants Aillevillers : 100 € - Amicale des Sapeurs Pompiers Aillevillers : 400 € - Club Majorettes Bolas : 200 € - Association culturelle et musicale Aillevillers : 100 € - Association Tout'Anim Bibliothèque : 1.961 € - Comité des Fêtes Aillevillers : 400 € - Equit'rando : 150 € - Maison Familiale Rurale Aillevillers : 500 €.

Pour les écoles :

Association scolaire primaire : 600 € - Coopérative scolaire école maternelle : 300 €.

Pour les associations extérieures :

ADMR : 400 € - Association sportive du collège de Fougerolles : 500 € - Vie Libre : 130 € - Restaurants du cœur de Haute-Saône : 100 € - Ass. sauvegarde « Le Pays du Chalot » : 60 € - Secours Populaire : 45 € - Prévention routière : 50 € - GMVC Véhicules militaires : 100 €.

253,50 € sont attribués pour des voyages scolaires organisés par le collège des Combelles.

L'ensemble des subventions s'élève à 8.379,50 €.

La commune achète des sacs poubelles prépayés au SICTOM pour le dépôt des ordures ménagères des utilisateurs de la salle des fêtes et associations à titre exceptionnel.

Afin de permettre le recouvrement de ces sacs prépayés, le conseil décide de fixer le prix de vente à 4 € l'unité.

Il est proposé d'adhérer à Ingénierie 70, qui va apporter son assistance technique et juridique dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de la voirie. L'adhésion s'élève à 0,60 € par habitant. Le conseil accepte cette proposition.

Une orthophoniste, Madame Ludivine Post va s'établir dans notre commune à compter du 1^{er} août. Elle occupera l'un des cabinets médicaux. Certains aménagements vont être réalisés pour rendre plus fonctionnels les lieux. Par ailleurs, il est proposé un tarif mensuel de location de 250 €, hors charges, à compter du 1^{er} janvier 2018. Le conseil se réjouit de cette future installation et accepte cette proposition.

Le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable ainsi que le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif sont présentés aux conseillers, qui autorisent le maire à transmettre aux services préfectoraux la délibération de publication des indicateurs de performance ainsi que de publier ces indicateurs à l'Observatoire National des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Concernant les rythmes scolaires, M. le Maire expose la possibilité de revenir à la semaine de 4 jours. Afin d'être opérationnel le plus rapidement possible, une consultation a été réalisée. Sur 122 questionnaires, 105 réponses ont été apportées, parmi lesquelles 81 approuvaient le retour à la semaine de 4 jours, soit environ 77 % des réponses. Après discussions et débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité, un retour à la semaine de 4 jours, à compter de la rentrée de septembre prochain. A noter que les conseils d'école sont également favorables à cette décision.

Questions diverses : M. le Maire fait part d'une demande de location du logement situé au-dessus de la maternelle. Le conseil le mandate pour traiter directement avec l'éventuel locataire.

Après la séance du conseil municipal, Mme Legrand, bénévole à la bibliothèque est venue expliquer aux membres du conseil municipal le travail fait en collaboration avec la Médiathèque Départementale, avec en support une vidéo réalisée par M. Léger. Tous ont pu aussi découvrir le « raconte-tapis » proposé aux enfants des écoles et mesurer l'importance du travail accompli par les bénévoles de la bibliothèque.